

Grilles horaires



1^{re} période

7 h 55 à 8 h 55

2^e période

8 h 57 à 9 h 57

Récréation

10 h à 10 h 16

3^e période

10 h 19 à 11 h 19

Dîner

11 h 19 à 12 h 39

4^e période

12 h 49 à 13 h 49

Récréation

13 h 52 à 14 h 08

5^e période

14 h 11 à 15 h 11

← Écoles Des Vallons,
Notre-Dame-des-Neiges →
et Notre-Dame-de-la Joie

1^{re} période

8 h 10 à 9 h 10

2^e période

9 h 12 à 10 h 12

Récréation

10 h 15 à 10 h 31

3^e période

10 h 34 à 11 h 34

Dîner

11 h 34 à 12 h 54

4^e période

13 h 04 à 14 h 04

Récréation

14 h 07 à 14 h 23

5^e période

14 h 26 à 15 h 26

1^{re} période

7 h 40 à 8 h 40

2^e période

8 h 42 à 9 h 42

Récréation

9 h 45 à 10 h 01

3^e période

10 h 04 à 11 h 04

Dîner

11 h 04 à 12 h 24

4^e période

12 h 34 à 13 h 34

Récréation

13 h 37 à 13 h 53

5^e période

13 h 56 à 14 h 56

LA MISSION ÉDUCATIVE DE NOTRE ÉCOLE

L'équipe-école travaille à promouvoir un milieu de vie accueillant offrant des activités éducatives et pédagogiques stimulantes. C'est une école qui offre des services adaptés aux attentes des jeunes d'aujourd'hui, une école où l'élève est actif dans ses apprentissages et où il s'engage dans sa réussite scolaire.

Afin d'accomplir notre première mission éducative d'instruire tous les élèves, nous nous appliquons à développer des compétences chez les enfants par le biais d'activités intellectuelles variées. Par leurs rôles de guides, de motivateurs, de facilitateurs et d'animateurs, nos enseignants outillent les élèves à faire des liens concrets par l'appropriation des stratégies utiles à l'intégration des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises. Nos enseignants amènent les élèves à prendre en main leurs apprentissages et les transposer dans leur quotidien en utilisant les connaissances et les stratégies pertinentes.

Des défis réalistes sont présentés afin de développer leur savoir-faire, entre autres, par l'approche entrepreneuriale qui permet à l'élève de développer des qualités essentielles à son rôle de futur citoyen.

La deuxième mission priorisée par notre école est la socialisation de l'élève. Nos interventions auprès des élèves impliquent une relation d'aide continue. Nous les guidons dans une démarche de résolution de problèmes. L'équipe se préoccupe de la préparation des jeunes à la citoyenneté. Elle véhicule des valeurs leur permettant de s'adapter et de s'intégrer plus facilement à la société actuelle à travers des activités favorisant le développement des habiletés sociales.

Ces orientations de travail se concrétisent à travers les 2 objectifs constituant notre projet éducatif pour 2023-2027 :

- Augmenter le taux de réussite des élèves à risque en écriture à tous les cycles.
- Améliorer la résolution de conflits dans les lieux à risque.

Plusieurs actions quotidiennes seront mises de l'avant pour soutenir l'atteinte de ces objectifs propres à notre projet éducatif. Ces actions cibleront l'élève, la classe et l'école, en plus d'avoir une portée au niveau de la famille et de la communauté. Notre équipe est fière de nourrir la curiosité et cultiver la bienveillance dans le plaisir.



Jean-Nicolas Bordeleau,
Directeur

RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ÉLÈVES ET LES PARENTS

CIUSSS de Maskinongé : (819) 228-2731

CIUSSS de l'Énergie :.....(819) 536-7500

Info-Santé :..... 8 1 1

Le centre jeunesse de la Mauricie-Centre-du-Québec (DPJ) :...(1-800) 567-8520

- Abus sexuel, abus physique, inceste, violence

Maison de Jeunes au Bout du Monde.....(819) 268-2709

Maison de jeunes « Au cœur des montagnes » :.....(819) 221-4030

Jeunesse, J'écoute :.....(1-800) 668-6868

Centre prévention suicide :.....(819) 379-9238

.....OU (1-866) 277-3553

Tel-jeunes :.....(1-800) 263-2266

Sûreté du Québec (Charette, Saint-Boniface) :.....(819) 535-1900

Sûreté du Québec (St-Barnabé et Saint-Paulin, Maskinongé) :(819) 228-2774

POUR DÉNONCER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ :

Jean-Nicolas Bordeleau, directeur.....Téléphone : 819 539-6971

.....Poste : 5801

.....jnbordeleau@cssenergie.gouv.qc.ca

SITES INTERNET UTILES

Jeunesse, j'écoutewww.jeunessejecoute.ca

Min. santé et services sociaux.....www.msss.gouv.qc.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. PRÉSENCE DES ÉLÈVES ET DE SURVEILLANCE SUR LA COUR DE L'ÉCOLE

1.1 L'élève est accueilli à l'école selon les horaires suivants :

	Accueil	Récréation	Diner	Récréation	Fin des classes
Notre-Dame-des-Neiges de Charette	7 h 55 à 8 h 05	10 h 15 à 10 h 31	11 h 44 à 12 h 54	14 h 07 à 14 h 23	15 h 26
Notre-Dame-de-la-Joie de St-Barnabé	7 h 25 à 7 h 35	9 h 45 à 10 h 01	11 h 14 à 12 h 24	13 h 37 à 13 h 53	14 h 56
Des Vallons de Saint-Paulin	7 h 40 à 7 h 50	10 h à 10 h 16	11 h 29 à 12 h 39	13 h 52 à 14 h 08	15 h 11

1.2 La période d'accueil permet à chaque élève de se présenter à l'école avant le début des cours. Les élèves sont alors sous la surveillance des enseignants.

1.3 Pour la sécurité, les élèves ne doivent pas se présenter sur la cour avant l'heure où les surveillants sont présents. Un élève arrivant trop tôt pourrait être invité à retourner à la maison pour revenir plus tard. Ceci ne s'applique pas aux élèves fréquentant le service de garde.

2. ABSENCE DES ÉLÈVES

- 2.1 Lorsque, pour une raison valable, un élève ne peut être présent à l'école, il est demandé aux parents de justifier l'absence sur le Mozaïk portail ou par téléphonant très tôt à l'école respective soit :

Saint-Paulin (819) 268-2639, poste 5700 ;

Charette ou Saint-Barnabé (819) 221-2820, poste 5800.

- 2.2 À défaut ou d'avoir été informé à l'avance de la raison de l'absence d'un élève, un appel informatisé sera fait à la maison pour signaler l'absence de l'élève.
- 2.3 La présence de l'élève à l'école est obligatoire même lorsque celui-ci ne participe pas à une activité autre que les cours habituels (ex. : sortie).
- 2.4 Lorsqu'un élève doit quitter l'école en cours de journée, les parents doit envoyer une note écrite au titulaire de son enfant.
- 2.5 Lorsqu'un élève quitte en cours de journée, il doit attendre à l'intérieur de l'école (bureau de la direction, de la secrétaire ou dans le hall) la personne qui vient le chercher.
- 2.6 À titre exceptionnel, lors de l'accueil et à la récréation, un élève peut demeurer à l'intérieur de l'école. Pour ce faire, il doit présenter à son enseignant(e) un billet signé de ses parents. Dans ce cas, l'élève doit demeurer à l'endroit indiqué par l'adulte.
- 2.7 **Par souci de sécurité, EN TOUT TEMPS IL EST INTERDIT DE CIRCULER DANS L'ÉCOLE SANS AUTORISATION. LES VISITEURS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT.** Les parents venant chercher leur enfant sur l'heure du dîner ou après l'école, doivent attendre dans l'entrée de l'école.
- 2.8 Les appels téléphoniques aux élèves sur les heures de cours ne sont pas permis sauf en cas d'urgence. Prévoir avec l'enfant LES changements de routine (service de garde, autobus, etc.) afin d'éviter de l'aviser à la dernière minute.
- 2.9 Aucune activité d'évaluation n'est reprise lors d'une absence pour un voyage, tournois de hockey ou autre raison non médicale.

3. BLESSURE

- 3.1 L'élève qui se blesse doit le signaler immédiatement à l'adulte responsable, sur place au moment de l'accident. Celui-ci assurera les secours adéquats et, s'il y a lieu, la référence à d'autres instances.



4. ACCIDENT



Lors d'accident, les répondants de l'élève sont prévenus rapidement. Toutes les précautions sont prises pour donner à l'accidenté les soins indispensables.



En cas d'urgence, l'élève est transporté immédiatement à l'hôpital ou chez le médecin. Le coût du transport d'urgence, s'il y a lieu, est à la charge des répondants de l'élève.



Cette règle vise à assurer des soins immédiats. Mieux vaut occasionner un transport en ambulance que risquer une vie ou de causer un préjudice grave.

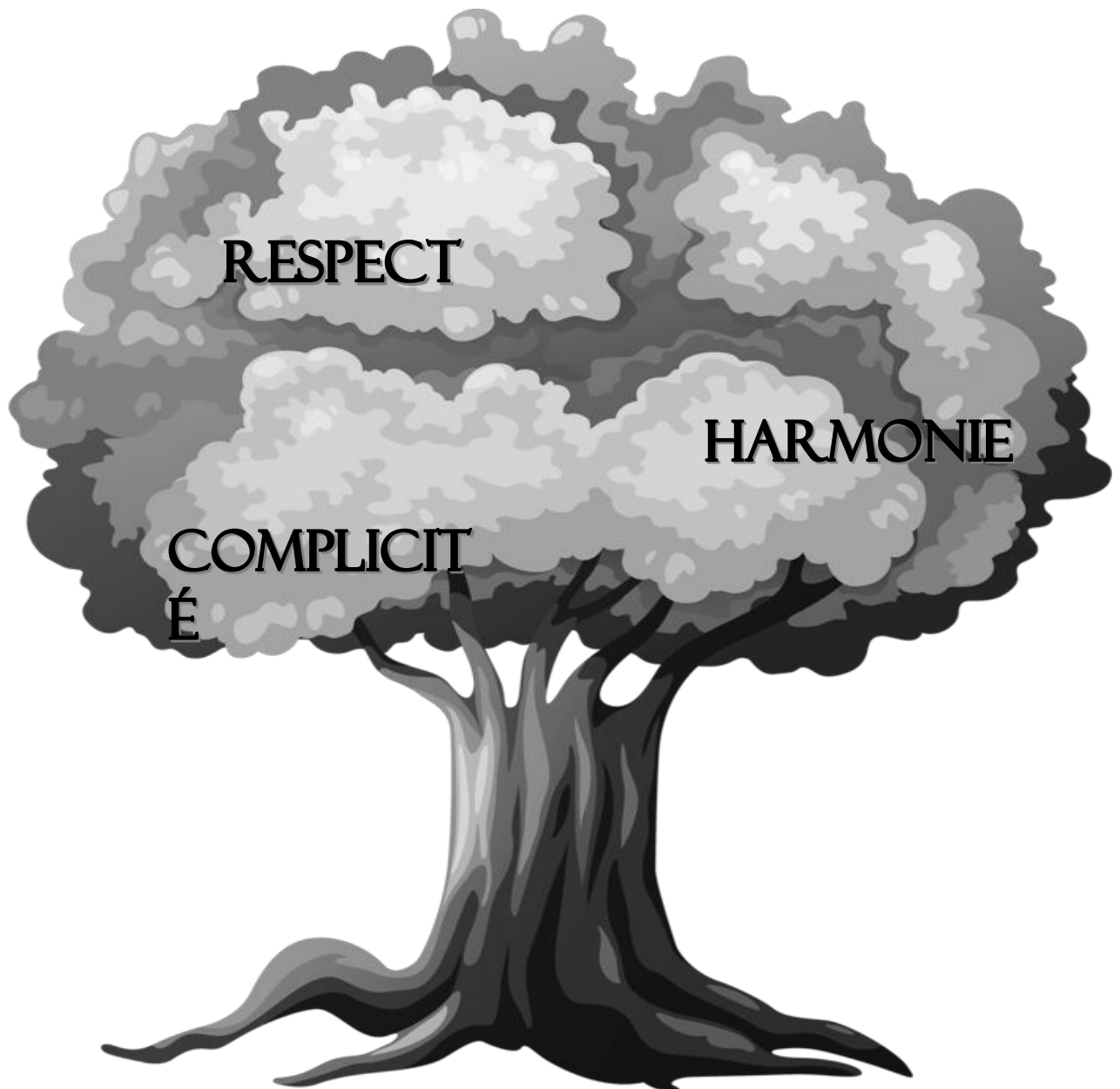


Un rapport de l'accident est rédigé par l'adulte en autorité témoin de l'accident et il est expédié au centre administratif du Centre de services scolaire de l'Énergie.

ÉCOLE DES VALLONS,
NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE,
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

CODE DE VIE

2024-2025



LA CHARTE SCOLAIRE : DES RÈGLES DE VIE ESSENTIELLES À MA RÉUSSITE

Nos règles de vie scolaire s'appuient sur les valeurs, importante en éducation : le respect, l'harmonie et la complicité. Tous les élèves, les parents et le personnel de l'école s'engagent à les respecter afin d'assurer leur épanouissement personnel et scolaire.

Elles établissent les principes, les règlements fondamentaux qui, en tout temps, doivent être respectés par tous.

Dans les pages qui suivent, vous retrouverez les comportements devant être adoptés à l'école dans le cadre des activités scolaires, parascolaires, ainsi que dans les autobus scolaires et au service de garde.

L'ENCADREMENT DISCIPLINAIRE

Tout élève qui refuse de respecter, par son comportement, son attitude ou ses propos, une des composantes de notre charte scolaire, sera accompagné par un membre du personnel dans une démarche éducative dont l'objectif est de faire prendre conscience à l'élève des modifications qu'il doit apporter à son comportement pour favoriser sa réussite et celle des autres.

Lorsque, malgré l'accompagnement, les objectifs d'amélioration du comportement n'auront pas été atteints, l'école se verra dans l'obligation d'ajouter à cet accompagnement des mesures disciplinaires adaptées à la situation de chaque élève.

LE RESPECT ET L'HARMONIE

Je vis à l'école de façon respectueuse et harmonieuse lorsque je contribue par mon attitude et mon comportement à améliorer mon milieu de vie :

- ♥ en adoptant des rapports pacifiques harmonieux et polis avec les autres élèves et le personnel;
- ♥ en rejetant toute forme de violence physique, verbale, toute forme d'intimidation, de taxage et en renonçant à l'encourager;
- ♥ en sachant qu'il est formellement interdit d'apporter toute forme d'armes ou d'imitation d'armes à l'école;
- ♥ en contribuant à éliminer le vol et le vandalisme;
- ♥ en adoptant une posture droite et à l'écoute;
- ♥ en adoptant une tenue vestimentaire adaptée à la température, décente et sécuritaire. En ne portant pas de sandales de plage (gougoune);
- ♥ en n'utilisant pas de cellulaire, d'écouteurs ou autres appareils mobiles personnels dans l'école sauf lorsque cette utilisation est requise et permise par un enseignant;
- ♥ en prenant soin du matériel que j'utilise et des lieux où je me trouve;
- ♥ en circulant en silence et calmement dans toute l'école;
- ♥ en utilisant les espaces et les modules de jeux de façon sécuritaire;
- ♥ en respectant la différence et l'opinion de celui ou de celle qui ne pense pas comme moi;
- ♥ en agissant toujours en toute franchise;
- ♥ en renonçant à enregistrer, filmer ou photographier quiconque sans son autorisation préalable;
- ♥ en renonçant à apporter à l'école tout appareil de divertissement électronique (cellulaire, tablette, caméra, jeux, etc.).

LA COMPLICITÉ

Je collabore et je suis un allié du personnel de l'école lorsque je fais le nécessaire pour assurer ma réussite personnelle et scolaire :

- 👍 en arrivant à l'heure à l'école au son de la première cloche;
- 👍 en prenant et respectant mon rang en silence dès le son de la cloche lors des transitions et des déplacements;
- 👍 en informant toujours un adulte lorsque je dois quitter l'école en ayant l'autorisation du parent;
- 👍 en ayant tout mon matériel scolaire;
- 👍 en utilisant mon agenda comme outil de travail et de communication de l'école à la maison (pour les niveaux concernés);
- 👍 en apportant à l'école uniquement le matériel nécessaire pour les cours et les projets spéciaux prévus par le personnel;
- 👍 en renonçant à toute forme de plagiat;
- 👍 en m'impliquant dans la vie de mon école;
- 👍 en collaborant à la propreté des lieux en prenant mes repas et collations santé (fruits, légumes et produits laitiers) au bon moment et au bon endroit.



NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LA RÉUSSITE

Nous avons pris connaissance des règles de vie en vigueur à l'école des Vallons, Notre-Dame-de-la-Joie, Notre-Dame-des-Neiges pour **l'année scolaire 2024-2025**.

Comme *élève*, je m'engage à respecter les règles inscrites au code de vie de mon école et à m'efforcer d'adopter des comportements qui feront de moi un élève respectueux et responsable.

Signature

Date

Comme *parent*, je m'engage à adhérer aux règles inscrites au code de vie de l'école de mon enfant, à le soutenir dans le respect de celles-ci. Je m'engage à maintenir avec le personnel de l'école une communication fréquente, constructive et empreinte de respect.

Signature

Date

Comme *enseignant*, je m'engage à adhérer aux règles inscrites au code de vie de l'école, à contribuer à l'application de celles-ci. Je m'engage à maintenir avec les parents une communication fréquente, constructive et empreinte de respect.

Signature

Date

Chacun des motifs suivants constitue une raison suffisante pour obliger une rencontre avec les répondants de l'enfant et/ou faire perdre à l'élève, son privilège d'être dans la classe :

- Toute forme de violence, rapport de force : violence verbale, physique ou toute forme de rapport de force de harcèlement, taxage ou intimidation (loi 56);
- Conduite immorale en paroles ou en gestes;
- Vandalisme, méfaits, vol ou possession d'armes;
- Consommation ou possession d'alcool ou de drogue;
- Tout comportement jugé répréhensible par la direction de l'école.

N.B. : Aux fins d'assurer un environnement sûr et de maintenir l'ordre et la discipline, des fouilles ou perquisitions pourront être réalisées par les autorités scolaires lorsque requis. Dans cette situation les parents et/ou l'autorité policière seront contactés.

